NOM DE VOTRE DÉPUTÉ

**Objet : Élection provinciale 2022; lettre par l’Association québécoise de la physiothérapie (AQP)**

En tant que membre de l’AQP, je, VOTRE NOM, souhaite vous faire part de certains enjeux et solutions qui touchent la physiothérapie, les professionnels de la physiothérapie (physiothérapeutes et technologues en physiothérapie) ainsi que le réseau de la santé.

**Améliorer l’accès la première ligne**

En reconnaissant que les physiothérapeutes sont des professionnels autonomes de choix pour prendre en charge, dans certaines urgences et certains GMF du Québec, les conditions musculosquelettiques de priorité 3-4-5, les temps d’attente diminueraient, la prise en charge serait plus directe et optimale, moins d’imageries, de médications et de référence à un médecin spécialiste seraient prescrits et il y aurait moins de re-consultation pour la même condition. Dans la même veine, nous espérons que l’utilisation des Guichets d’accès à la première (GAP) permettront de référer les conditions musculosquelettiques (P3-4-5) aux physiothérapeutes de la province. L’AQP souhaite qu’une telle offre de service soit faite dans le réseau public.
Nous sommes cependant conscients que près de 50% des professionnels de la physiothérapie œuvrent dans le secteur privé. Ainsi, un partenariat public-privé pourrait être considéré.

**Reconnaissance des Technologues en physiothérapie (T. phys.)**

L’AQP souhaite réitérer qu’un traitement de physiothérapie, qu’il soit donné par un physiothérapeute ou un technologue en physiothérapie, soit reconnu à juste titre auprès des tiers payeurs comme un traitement de physiothérapie. Suivre ce lien afin d’en savoir davantage sur les T. phys : <https://oppq.qc.ca/la-physiotherapie/les-deux-professions/#t-phys>

**Règlement dossier d’équité salarial des physiothérapeutes (2010-22)**

Un important nombre de physiothérapeutes du réseau public subissent une injustice depuis l’exercice d’équité salarial de 2010! Il est grand temps que le gouvernement s’engage à régler cette iniquité le plus rapidement possible. L’AQP considère ceci comme un affront à ces professionnels essentiels à l’intérieur de notre fragile réseau de la santé. Pour plus d’information sur cet enjeu, veuillez consulter ce vidéo préparé par l’APTS <https://www.youtube.com/watch?v=io-ug-UOh1M&t=5s>

**Au plaisir de pouvoir collaborer avec vous, dans le meilleur intérêt de la population québécoise, du réseau de la santé et des professionnels de la physiothérapie.**



En collaboration avec Simon Dalle-Vedove, Président de l’AQP